



UNION INTERPARLEMENTAIRE
126^{ème} Assemblée et réunions connexes
Kampala (Ouganda), 31 mars - 5 avril 2012



Réunion des femmes parlementaires
Ordre du jour

FEM/17/A.1
30 janvier 2012

Dix-septième Réunion des Femmes parlementaires

31 mars et 4 avril 2012

I. MODALITES PRATIQUES ET PROCEDURE

Calendrier et règlement

La dix-septième Réunion des Femmes parlementaires se tiendra à l'hôtel Imperial Royale, à Kampala, et comptera quatre séances :

- deux séances le samedi 31 mars, de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 h.30 au plus tard, pour l'examen de tous les points à son ordre du jour, à l'exception du point 3a)ii);
- une séance extraordinaire le mercredi 4 avril, de 14 à 15 heures, pour procéder au renouvellement des représentantes régionales, titulaires et suppléantes, au Comité de coordination des Femmes parlementaires (3a)ii) de l'ordre du jour);
- une deuxième séance extraordinaire le mercredi 4 avril, de 16 heures à 16 h.30, pour procéder à l'élection de la Présidente et des deux Vice-présidentes du Comité de coordination.

Les travaux sont régis par les dispositions du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires.

Présidence de la Réunion des Femmes parlementaires

Conformément à l'article 8 du Règlement, la Réunion sera ouverte par la Présidente du Comité de coordination qui conduira l'élection de la Présidente de la Réunion. Conformément à l'article 7, la Réunion sera présidée par une femme membre du Parlement hôte de la 126^{ème} Assemblée.

Participation et droit à la parole

Les femmes parlementaires qui sont membres de leur délégation aux Réunions de Kampala à titre de déléguée ont le droit de prendre la parole. Celles qui accompagnent leur délégation à d'autres titres peuvent suivre les travaux sans y prendre une part active (article 3 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les débats sont aussi ouverts aux parlementaires hommes. Seuls les hommes parlementaires qui sont membres de leur délégation à titre de délégué peuvent prendre la parole (article 4.2 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les représentants des assemblées parlementaires internationales ayant la qualité de Membre associé de l'Union interparlementaire, ainsi que les représentants d'organisations internationales bénéficiant du statut d'observateur, peuvent aussi prendre la parole.

Modalités des débats

Les travaux de la Réunion auront lieu en partie en plénière et en partie en groupes de discussion. Les débats se tiendront en anglais, arabe, espagnol et français.

La Présidente encouragera les parlementaires à dialoguer de la manière la plus active et la plus spontanée possible. Les interventions devront être **brèves, ne dépassant pas les trois minutes**. Les participantes sont instamment invitées à s'abstenir de donner lecture d'interventions rédigées à l'avance et sont encouragées à un débat d'idées, étant entendu que, le cas échéant, il leur sera loisible d'illustrer leurs propos d'exemples pris dans le contexte national.

Il ne sera pas établi de liste préalable des oratrices. En plénière, les participantes pourront manifester leur intention de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription qu'elles trouveront sur les pupitres et en le remettant aux assistants de séance à l'intention de la Présidente. Cette procédure sera facultative dans les groupes de discussion.

Documents

Il y aura dans la salle de réunion des jeux de documents officiels des séances, en anglais et français seulement, et diverses publications de l'Union interparlementaire.

Les participantes désireuses d'évoquer la situation des femmes dans leur pays tant sur les points à l'ordre du jour que sur les questions de genre en général pourront déposer des documents sur des tables installées à l'extérieur de la salle. Au préalable, deux copies de ces documents devront être remises au Secrétariat. Ces documents ne seront ni traduits ni reproduits par le Secrétariat.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

A sa séance du samedi 31 mars, la Réunion des Femmes parlementaire examinera tous les points à l'ordre du jour, à l'exception du point 3a)ii)¹.

1. **Election de la Présidente de la Réunion** (FEM/17/1-Inf.1)
2. **Adoption de l'ordre du jour** (FEM/17/A.1)
3. **Activités liées au genre aux Assemblées de l'Union interparlementaire**
 - a) **i) Travaux du Comité de coordination des Femmes parlementaires aux sessions tenues à Berne et Kampala et recommandations** (FEM/17/3a)-Inf.1
Les participantes seront informées des délibérations du Comité de coordination lors de ses sessions du 16 octobre 2011 à Berne et du 31 mars 2012 à Kampala.
 - ii) Elections au Comité de coordination** (FEM/17/3a)-Inf.2
La 17^{ème} Réunion des Femmes parlementaires sera appelée à renouveler la moitié des membres de son Comité de coordination, pour remplacer celles des représentantes titulaires et suppléantes dont le mandat arrive à expiration en avril 2012, ainsi que les parlementaires ayant perdu leur siège.
La Réunion des Femmes parlementaires procédera à des élections au Comité de coordination le mercredi 4 avril. Les détails relatifs à la procédure électorale se trouvent à l'Annexe I.
Les groupes géopolitiques devront présenter les candidatures par écrit, avant le lundi 2 avril, 18 heures. Chaque candidature devra être assortie d'un bref curriculum vitae (trois paragraphes maximum), en anglais et/ou français seulement, pour distribution aux participantes.
 - b) Travail et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes** (FEM/17/3b)-Inf.1
Les participantes seront informées des travaux du Groupe du partenariat entre hommes et femmes.
 - c) Autres questions**

Les débats sur les activités de l'Union interparlementaire liées au genre se termineront à 11 heures.

4. **Contribution aux travaux de la 126^{ème} Assemblée** (C-II/126/R-rev, C-II/126/DR-rev, C-III/126/R-rev et C-III/126/DR-rev)
Le Comité de coordination a décidé d'inviter les femmes parlementaires à débattre des points ci-après à l'ordre du jour de la 126^{ème} Assemblée :
 - Redistribuer non seulement les richesses mais aussi le pouvoir : qui fixe les agendas internationaux ? (Deuxième Commission permanente) (Salle Achwa, Kampala Serena Conference Center);

¹ Le 31 mars, seuls les documents en rapport avec les points qui seront débattus lors de la séance seront distribués. Les documents relatifs au point 3a)ii) seront distribués le 4 avril.

- L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ? (Troisième Commission permanente) (Salle Primrose, Imperial Royale Hotel).

Les participantes se diviseront en deux groupes qui débattront chacun d'un ces deux thèmes.

Auparavant, elles éliront, sur recommandation du Comité de coordination, une modératrice des débats et une rapporteuse pour chacun des groupes de discussion constitués. A l'issue des discussions, chaque groupe conviendra des idées clés que devra présenter sa rapporteuse à la séance plénière de la Réunion des Femmes parlementaires.

La rapporteuse de chaque groupe de discussion sera chargée de rédiger des amendements aux projets de résolution qui seront présentés aux Deuxième et Troisième Commissions permanentes pour débat. Ces amendements seront rédigés en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et la Présidente de la Réunion, et seront présentés au nom de la Réunion des Femmes parlementaires. Ils viseront à apporter une dimension « genre » aux deux résolutions concernées.

Chaque groupe pourra débattre de 11 heures à 13 heures.

Les débats de la Réunion seront suspendus de 13 heures à 14 h.30.

5. Débat sur les femmes en politique

Les participantes se verront présenter l'édition 2012 de la Carte des femmes en politique coproduite par l'UIP et ONU Femmes. Elles entendront également une présentation sur les progrès et les reculs des femmes dans les parlements en 2011. Les présentations seront suivies d'un débat.

6. Dialogue entre hommes et femmes sur le thème *Soutenir la prochaine génération de femmes parlementaires*

La route du Parlement est semée d'embûches. La liste des difficultés que rencontrent les femmes pour accéder au Parlement et y remplir leur rôle de parlementaires est longue et a fait l'objet de vastes travaux de recherche. Lorsque l'on avance en terre inconnue, l'expérience et les conseils de ceux qui ont déjà fait le même chemin sont essentiels.

L'étude de témoignages de femmes parlementaires au sujet de leur expérience politique montre l'importance du mentorat et de la solidarité entre femmes parlementaires pour permettre une participation accrue des femmes de tous horizons au Parlement. En quoi consiste ce mentorat ? Est-il systématique ? Quels en sont les avantages ? Comment le renforcer ? Quelles stratégies appliquer ?

Les parlementaires, hommes et femmes, seront invités à débattre de la question du mentorat et des moyens de l'amener aux groupes sous-représentés au Parlement (jeunes femmes, minorités, femmes rurales). Ils seront invités à décrire des initiatives novatrices ou leur propre expérience et à faire des suggestions pour aller de l'avant.

7. Rapport des rapporteuses des groupes de discussion

Chacune des rapporteuses des groupes de discussion présentera son rapport. Il leur sera ensuite demandé de rédiger, en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et la Présidente de la Réunion, des amendements qui seront présentés durant le débat général de la Deuxième Commission permanente (lundi 2 avril) et de la Troisième Commission permanente (dimanche 1^{er} avril), conformément aux modalités indiquées au point 4.

8. Action de l'Union interparlementaire pour renforcer la dimension parlementaire des travaux des Nations Unies destinés à promouvoir le partenariat entre hommes et femmes (FEM/17/8-Inf.1, FEM/17/8-Inf.2, CL/190/7(g)-R.1)

Les participantes débattront de la suite à donner à la 56^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme ainsi que de la contribution des parlements aux rapports sur la CEDAW.

9. Futures Assemblées de l'UIP

La Réunion sera informée des activités relatives au genre programmées pour les futures Assemblées de l'UIP, notamment pour la 127^{ème} Assemblée, à Québec (octobre 2012).

Elections au Comité de coordination prévues lors de la 17^{ème} Réunion des femmes parlementaires

La 17^{ème} Réunion des Femmes parlementaires sera appelée à renouveler la moitié des membres de son Comité de coordination, pour remplacer les représentantes régionales titulaires et suppléantes dont le mandat vient à expiration en avril 2012.

La Réunion sera aussi appelée à remplacer les parlementaires ayant perdu leur siège (on trouvera la liste des membres actuels du Comité de coordination à l'annexe II).

Elections des représentantes régionales et de leurs suppléantes : règles et procédure

L'article 31.1c) du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires prévoit l'élection d'une représentante pour chacun des groupements géopolitiques de l'UIP, pour un mandat de quatre ans, ainsi que d'une suppléante de chaque représentante régionale lors de la même élection. Les femmes parlementaires qui achèvent leur mandat de membres du Comité de coordination ne sont pas rééligibles avant deux ans.

Les groupes géopolitiques de l'UIP sont les suivants :

- Groupe africain
- Groupe arabe
- Groupe Asie-Pacifique
- Groupe Eurasie
- GRULAC
- Groupe des Douze Plus

Les Groupes géopolitiques doivent soumettre les candidatures par écrit. Les parlementaires de l'UIP qui souhaiteraient soumettre des candidatures à titre individuel doivent les soumettre exclusivement à leur groupe géopolitique. Chaque candidature doit être accompagnée d'un bref curriculum vitae (trois paragraphes au maximum) de la candidate en anglais et/ou en français seulement, pour distribution aux participants. Les Groupes géopolitiques devront présenter les candidatures avant le lundi 2 avril, 18 heures.

Calendrier

Conformément aux dispositions du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires, les élections auront lieu au cours de deux séances spéciales, qui se dérouleront le mercredi 4 avril :

- A la première séance, seront élues les représentantes régionales titulaires et suppléantes. Immédiatement après cette élection, le Comité de coordination nouvellement constitué se réunira à huis clos pour désigner les candidates aux postes de présidente et de première et deuxième vice-présidentes du Comité.
- A la deuxième séance, ces candidatures seront soumises à approbation.

Election de la Présidente et des Première et Deuxième Vice-présidentes du Comité de coordination : règlement et procédure

L'article 32 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires dispose qu'« *après chaque renouvellement des représentantes régionales, tous les deux ans, la Réunion des Femmes parlementaires élit, sur proposition du Comité de coordination, la Présidente, la Première Vice-présidente et la Deuxième Vice-présidente du Comité parmi des parlementaires de régions différentes* ».

**COMPOSITION ET BUREAU DE COMITE DE COORDINATION
DES FEMMES PARLEMENTAIRES**

BUREAU (2010-2012)

<i>Présidente</i>	Mme N. Assegaf (Indonésie)
<i>Première Vice-Présidente</i>	Mme F. Dağci Çiğlik (Turquie)
<i>Deuxième Vice-Présidente</i>	Mme M. Mensah-Williams (Namibie)

REPRESENTANTES REGIONALES

Expiration du mandat

Groupe africain :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme Z. Drabo (Burkina Faso)	Mme S. Shope-Sithole (Afrique du Sud)	avril 2014
Mme M. Mensah-Williams (Namibie)	Mme S. A. Lyimo (République-Unie de Tanzanie)	avril 2012

Groupe arabe :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme Z. Bouayad (Maroc)	<i>Poste vacant</i>	avril 2014
<i>Poste vacant</i>	Mme A. Mubarak (Bahreïn)	avril 2012

Groupe Asie-Pacifique

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme N. Assegaf (Indonésie)	Mme K. Ghosh Dastidar (Inde)	avril 2014
Mme C. Nishimura (Japon)	Mme F. Ajorloo (Iran, République islamique d')	avril 2012

Groupe Eurasie :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme A. Naumchik (Biélorus)	<i>Poste vacant</i>	avril 2014
Mme V. Petrenko (Fédération de Russie)	Mme E. Semenova (Fédération de Russie)	avril 2012

Groupe latino-américain et des Caraïbes :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
<i>Poste vacant</i>	Mme S. Fernández (Equateur)	avril 2014
Mme L. Menchaca (Mexique)	Mme R. Latorre (Argentine)	avril 2012

Groupe des Douze Plus :

<i>Titulaire :</i>	<i>Suppléante :</i>	
Mme F. Dağci Çiğlik (Turquie)	Mme A. Krüger-Leissner (Allemagne)	avril 2014
Mme C. Markwalder (Suisse)	<i>Poste vacant</i>	avril 2012

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

(de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)

Expiration du mandat

Mme S. Moulengui-Mouélé (Gabon)	octobre 2014
Mme A. Kabore Koala (Burkina Faso)	octobre 2015
Mme N. Motsamai (Lesotho)	octobre 2015
Mme R. Kadaga (Ouganda)	octobre 2015
Mme Y. Passada (Uruguay)	octobre 2015

PRESIDENTES DE LA REUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

(de droit pendant deux ans)

Expiration du mandat

Mme T. Boontong (Thaïlande)	avril 2012
Mme D. Castañeda (Panama)	avril 2013